



**AS/Per (2020) 04 partie 1**

7 mai 2020

## Bureau de l'Assemblée

### Saisine des commissions

#### Note préparée par le Secrétariat de l'Assemblée sur instructions du Président

1. Conformément à l'article 26 du Règlement, tout document visé à l'article 24.2.c. et, si nécessaire, *h*, fait l'objet d'une décision du Bureau, le cas échéant après consultation d'une ou de plusieurs commissions, soit de saisine d'une ou plusieurs commissions, soit de transmission pour information, soit de classement sans suite.
2. Par ailleurs, conformément à l'article 26.2 du Règlement, le Bureau peut saisir une commission d'une question spécifique, notamment dans le cadre des suites à donner à un texte adopté, pour rapport à l'Assemblée.
3. Le Bureau soumet dès que possible ces décisions à la ratification de l'Assemblée ou de la Commission permanente. Un document est renvoyé pour examen au fond à une seule commission, toute autre commission pouvant être saisie pour avis.
4. Il est entendu toutefois que le renvoi d'une question à une commission pour examen n'implique pas nécessairement que ladite commission élabore un rapport. Quant aux commissions saisies pour avis (écrit ou oral), elles ne peuvent élaborer cet avis que dans la mesure où la commission saisie pour le fond a elle-même produit un rapport.
5. Il est rappelé en outre que la saisine d'une commission devient caduque au bout de deux ans ou, à la demande de la commission concernée, par une décision de l'Assemblée (article 26.4 du Règlement).
6. Le Bureau applique les lignes directrices d'examen des propositions de résolutions et de recommandations ratifiées par l'Assemblée le 24 juin 2019 (Annexe V des Textes pararéglementaires du Règlement).

## **Lignes directrices d'examen des propositions de résolutions et de recommandations<sup>1</sup>**

1. Les nouvelles propositions — après leur dépôt et à condition qu'elles soient conformes au Règlement — sont soumises à la plus proche réunion du Comité présidentiel. Le Comité présidentiel les examine et fait des propositions au Bureau de l'Assemblée sur un éventuel suivi.
2. Les propositions du Comité présidentiel sont ensuite distribuées aux présidents des commissions pour information en temps utile avant la deuxième réunion du Bureau suivant la réunion du Comité présidentiel mentionnée au paragraphe 1.
3. Le Bureau, à sa deuxième réunion après ladite réunion du Comité présidentiel, examine et prend position sur toutes les propositions, et décide de leur renvoi pour rapport ou transmission pour information aux commissions, ou de leur classement sans suite (conformément à l'article 26). Le Bureau peut également décider de renvoyer une proposition à une commission afin qu'il en soit tenu compte dans la préparation d'un rapport en cours.
4. Les titres des propositions ne peuvent être modifiés par le Bureau. Toutefois, le Bureau peut décider de fusionner plusieurs propositions concernant un sujet identique ou similaire sous un nouveau titre.
5. Les décisions du Bureau sur les renvois sont soumises à la prochaine séance de l'Assemblée ou de la Commission permanente pour ratification.
6. Si une décision prise par le Bureau est contestée avec succès à l'Assemblée ou à la Commission permanente, la proposition concernée sera renvoyée au Bureau pour réexamen.
7. Les renvois — une fois ratifiés par l'Assemblée / la Commission permanente — ne peuvent pas être contestés ou modifiés par la suite (sauf s'il s'agit de saisir une commission pour avis).
8. Les retards ou ajournements de l'examen des renvois par le Comité présidentiel ou le Bureau ne sont pas autorisés (une demande de consultation de la commission concernée avant que le Bureau ne prenne une décision sur un renvoi ne sera pas considérée comme un report ; la décision du Bureau, prise lors de sa réunion de lundi matin pendant une partie de session, de reporter l'examen des renvois à sa réunion de vendredi la même semaine, ne sera pas non plus considérée comme un report).
9. Les renvois sont valides pour la durée prévue dans le Règlement (article 26.4). Le Bureau de l'Assemblée n'accepte aucune demande de prolongation de la validité des renvois.
10. Lors de l'examen de nouvelles propositions, le Comité présidentiel et le Bureau respectent les directives suivantes :
  - a. la proposition doit entrer dans le champ des compétences du Conseil de l'Europe ;
  - b. il convient de prendre en compte la pertinence d'une proposition, notamment lorsqu'elle concerne de nouveaux problèmes et enjeux, dans l'optique de renforcer la pertinence politique et la visibilité de l'Assemblée ; le paragraphe 11 de la Résolution 2277 (2019) doit être utilisé comme ligne directrice à cet égard ;
  - c. les travaux antérieurs de l'Assemblée dans le domaine concerné doivent être pris en compte ;
  - d. ainsi que l'existence de propositions antérieures qui sont encore à l'étude par les commissions.

---

<sup>1</sup> Approuvées par le Bureau de l'Assemblée le 23 mai 2019 et ratifiées par l'Assemblée le 24 juin 2019.

## A. RENVOIS EN COMMISSIONS

1. **Violences récurrentes généralisées contre les forces de sécurité, les pompiers et les services médicaux la veille du Nouvel An: comment rétablir la confiance et l'État de droit?**  
**Proposition de résolution déposée par Sir Roger Gale et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15066](#)

*Proposition:* classement sans suite

2. **Promouvoir la participation des femmes issues de groupes vulnérables dans la prise de décision politique et publique**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Maryna Bardina et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15067](#)

*Proposition:* renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

3. **Intelligence artificielle et changement climatique**  
**Proposition de résolution déposée par M. Alvisè Maniero et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15068](#)

*Proposition:* transmission à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*

4. **Une perspective de genre dans les politiques migratoires**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Rósa Björk Brynjólfssdóttir et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15069](#)

*Proposition:* renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

5. **Emploi des personnes handicapées en Europe**  
**Proposition de résolution déposée par M. Antonio Gutiérrez et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15070](#)

*Proposition:* classement sans suite

(L'Assemblée a adopté la Résolution 2258 (2019) sur « Pour une population active intégrant les personnes handicapées »)

6. **Prévention de l'abus de la coopération judiciaire mutuelle en ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile**  
**Proposition de résolution déposée par M. Emanuelis Zingeris et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15071](#)

*Proposition:* transmission à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour information*

(L'Assemblée a adopté la Résolution 2315 (2019) sur « La réforme d'Interpol et les procédures d'extradition: renforcer la confiance en luttant contre les abus » et la Résolution 2161 (2017) sur le « Recours abusif au système d'Interpol: nécessité de garanties légales plus strictes »)

7. **Rétablir des conditions de vie durables pour les communautés autochtones en harmonie avec leur environnement naturel dans les États membres**  
**Proposition de résolution déposée par M. Barna Pál Zsigmond et d'autres membres de l'Assemblée**  
[Doc. 15072](#)

*Proposition:* classement sans suite

- 8. Le rôle de l'Assemblée parlementaire dans l'élaboration d'une démarche systématique face aux épidémies mondiales**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Emine Nur Günay et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15073**

*Proposition:* classement sans suite

- 9. Impact des conflits armés sur l'environnement transfrontalier**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Lesia Vasylenko et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15074**

*Proposition:* renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

- 10. Pour une évaluation des moyens et des dispositifs luttant contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques**  
**Proposition de résolution déposée par M. Dimitri Houbbron et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15077**

*Proposition:* renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* et à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour avis*

- 11. L'éthique alimentaire en Europe: un sujet citoyen qui nous concerne tous**  
**Proposition de résolution déposée par M. Sylvain Waserman et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15078**

*Proposition:* classement sans suite

- 12. Introduire des pratiques de gestion durable des forêts dans la région biogéographique continentale**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Yuliia Ovchynnykova et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15079**

*Proposition:* transmission à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour information*

- 13. Comment faire en sorte que les entreprises assument davantage leurs responsabilités en matière d'atteintes aux droits de l'homme ?**  
**Proposition de résolution déposée par M. Boriss Cilevičs et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15080**

*Proposition:* transmission à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour information*

(L'Assemblée a adopté la Résolution 2311 (2019) et la Recommandation 2166 (2019) sur les « Droits de l'homme et entreprises: quelles suites donner à la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres? »)

- 14. La répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des ONG dans le domaine du sauvetage, de l'assistance et de l'intégration des réfugiés**  
**Proposition de résolution déposée par M. Michel Brandt et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15081**

*Proposition:* classement sans suite

(La Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées prépare un rapport sur les « Droits et obligations des ONG venant en aide aux réfugiés et aux migrants en Europe »)

- 15. Relocalisation volontaire de migrants ayant besoin d'une protection humanitaire**  
**Proposition de résolution déposée par Lord Alexander Dundee et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15082**

*Proposition:* renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

- 16. COVID-19 – une réponse efficace et respectueuse des droits humains**  
**Proposition de résolution déposée par Mme Jennifer De Temmerman et d'autres membres de l'Assemblée**  
**Doc. 15094**

*Proposition:* renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* avec le titre : « Enseignement à tirer des réponses efficaces et fondées sur les droits apportées à la pandémie de COVID-19 pour de futures urgences de santé publique »

- 17. Les démocraties face à la pandémie de COVID-19**  
**Décision du Bureau**

*Proposition:* renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*

- 18. Les droits des femmes ne doivent pas disparaître avec la crise de COVID-19**  
**Décision du Bureau**

*Proposition:* renvoi à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour rapport*

- 19. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme et l'État de droit**  
**Décision du Bureau**

*Proposition:* renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport* et de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour avis*

- 20. Les conséquences humanitaires de la pandémie de COVID-19 pour les migrants et les réfugiés**  
**Décision du Bureau**

*Proposition:* renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*